

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de
Montréal.

Paraissant le Samedi.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an, payable d'avance. Le numéro : 2 cts.

Bureaux de "La Semaine Religieuse" à l'Archevêché de Montréal.

DIRECTEUR : M. l'abbé J. M. Emard.

Permis d'imprimer : † EDOUARD CHS, Archevêque de Montréal.

SOMMAIRE

Dimanche de la Sexagésime. — Lettre Encyclique de N. T. S. P. le Pape Léon XIII. — Décoration chrétienne des maisons. — L'Œuvre de la Propagation de la foi. — Ordinations. — Nomination. — Les ouvriers d'aujourd'hui et ceux d'autrefois. — Bibliographie. — Décès.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

DIMANCHE,	9	FEVRIER	— Ste-Cunegonde.
MARDI,	11	“	— Ste-Rose.
JEUDI,	13	“	— Ste-Adele.
SAMEDI,	15	“	— N. Dame, Montreal.

FETES DE LA SEMAINE

DIMANCHE,	9	FEVRIER	— Sexag. sem. 2 cl.
Lundi,	10	“	— Ste-Scholastique V. d.
Mardi,	11	“	— Passion de N. S. J. C. d. m.
Mercredi.	12	“	— St-Ildephonse E. C. d.
Jeudi,	13	“	— SS. 26 MM. Japonais d.
Vendredi,	14	“	— St-Cyrille d'Al. E. D. db.
Samedi,	15	“	— SS. 7 Fond. de l'Ord. S. doub.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Ste-Cunegonde — Dim. 9, visite pastorale.

Lundi 10, visite des communautés de Ste-Cunegonde.

DIMANCHE 9. Solennité du Titulaire de Ste-Dorothee, et S. Jean de Matha.

A V I S

Comité de rédaction de la SEMAINE RELIGIEUSE :

Messieurs Emard, Bruchési et Archambault.

Pour les abonnements et l'administration s'adresser à M. l'abbé J. A. Vaillant.

Les abonnés en retard sont priés de faire remise au plus tôt. Toute personne qui fera parvenir le prix de cinq abonnements d'un an aura droit à la SEMAINE RELIGIEUSE pendant toute l'année 1889. Ceux des abonnés qui désirent une série complète des six années de la SEMAINE RELIGIEUSE, peuvent s'adresser à cet effet au directeur, à l'Archevêché. Prix : \$6.00.

Sur demande, la SEMAINE RELIGIEUSE recommandera aux prières les parents défunts de ses abonnés.

LE DIRECTEUR.

DIMANCHE DE LA SEXAGESIME

Parabole de la semence (St-Luc, viii).

I. Notre-Seigneur Jésus-Christ se désigne lui-même sous la figure du cultivateur qui enseme la terre. Il est venu pour déposer dans nos âmes les germes de la vie céleste. Mais les dispositions diverses de ceux qui reçoivent la semence de la parole sont comparées à des terrains de qualités différentes. Tous reçoivent les enseignements de l'Évangile ; mais tous n'en profitent pas. Il y a des esprits légers et des superficiels qui entendent la parole sans la comprendre ; d'autres l'écoutent attentivement et la comprennent, mais ils manquent de courage pour la mettre en pratique ; d'autres la pratiquent pendant un temps ; mais, faute de patience, ils ne persévèrent point jusqu'à la saison des fruits. Enfin, il en est qui conservent la semence divine au fond de leur cœur et la font fructifier avec plus ou moins d'abondance, selon qu'ils correspondent à la grâce avec plus ou moins de fidélité.

Examinons si nous faisons un saint usage de la parole de Dieu, et si nos progrès spirituels sont proportionnés aux instructions que nous recevons.

II. Nous ne pouvons rien produire par nous-mêmes ; aussi tout notre mérite dépend des dispositions avec lesquelles nous cultivons la semence déposée dans nos cœurs. Soit donc que la parole divine nous instruisse au dedans de nous-mêmes par une secrète onction, soit qu'elle se révèle à nous par les livres sacrés, soit qu'elle nous féconde par la voix des ministres de l'Église, nous devons en retirer la substance pleine de lumière et de vertu.

C'est une vérité certaine que si les enseignements de Dieu ne rendent pas meilleurs, ils nous rendent plus coupables et plus mauvais. " A celui qui a beaucoup reçu, il sera beaucoup demandé. " Il ne suffit pas d'écouter avec respect la parole ; il faut lui donner un accès profond dans notre âme, et y adhérer par une coopération active et persévérante.

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. PERE LEON XIII

Des principaux devoirs des chrétiens.

Vénérables Frères,

Salut et bénédiction apostolique,

Retourner aux principes chrétiens et y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples, est une nécessité qui de jour en jour devient plus évidente. Du mépris où ces règles sont tombées, sont résultés de si grands maux que nul homme raisonnable ne saurait soutenir, sans une douloureuse anxiété, les épreuves du présent, ni envisager sans crainte les perspectives de l'avenir.

Il s'est fait, sans doute, un progrès considérable quant à ce qui regarde les jouissances, et le bien-être du corps, mais la nature sensible tout entière, avec les ressources, les forces et les richesses qu'elle met à notre disposition, tout en multipliant les commodités et les charmes de la vie, ne suffit pas pour rassasier l'âme, créée à des fins plus hautes et plus glorieuses. Regarder vers Dieu et tendre à Lui, telle est la loi suprême de la vie de l'homme. Fait à son image et à sa ressemblance, il est porté par sa nature même à jouir de son Créateur. Or, ce n'est par aucun mouvement ou effet corporel qu'on se rapproche de Dieu, mais par des actes propres à l'âme : par la connaissance et l'amour. Dieu, en effet, est la vérité première et suprême, et la vérité n'est un aliment que pour l'intelligence. Il est la sainteté parfaite et le souverain bien, vers lequel la seule volonté peut aspirer et tendre efficacement à l'aide de la vertu.

Mais ce qui est vrai de l'homme, considéré individuellement, l'est aussi de la société, tant domestique que civile. En effet, si la nature elle-même a institué la société, ce n'a pas été pour qu'elle fût la fin dernière de l'homme, mais pour qu'il trouvât en elle et par elle des secours qui le rendissent capable d'atteindre à sa perfection. Si donc une société ne poursuit autre chose que les avantages extérieurs et les biens qui assurent à la vie plus d'agréments et de jouissances ; si elle fait profession de ne donner à Dieu aucune place dans l'administration de la chose publique et de ne tenir aucun compte des lois morales, elle s'écarte d'une façon très coupable de sa fin et des prescriptions de la nature. C'est moins une société qu'un simulacre et une imitation mensongère d'une véritable société et communauté humaine.

Quant à ces biens de l'âme dont Nous parlons, et qui n'existent pas en dehors de la vraie religion et de la pratique persévérante des préceptes du christianisme, Nous les voyons chaque jour tenir moins de place parmi les hommes, soit à cause de l'ou-

bli dans lequel ils les tiennent, soit par le mépris qu'ils en font. On pourrait presque dire que plus le bien-être physique est en progrès, plus s'accroît la décadence des biens de l'âme. Une preuve évidente de la diminution et du grand affaiblissement de la foi chrétienne, ce sont les injures trop souvent répétées qu'on fait à la religion, en plein jour et aux yeux du public ; injures, en vérité, qu'un âge plus jaloux des intérêts religieux n'eût tolérées à aucun prix.

Quelle multitude d'hommes se trouve, pour ces causes, exposée à la perdition éternelle, il serait impossible de le décrire ; mais les sociétés elles-mêmes et les empires ne pourront rester longtemps sans en être ébranlés, car la ruine des institutions et des mœurs chrétiennes entraîne nécessairement celle des premières bases de la société humaine. La force demeure l'unique garantie de l'ordre et de la tranquillité publique. Mais rien n'est faible comme la force, quand elle ne s'appuie pas sur la religion. Plus propre dans ce cas à engendrer la servitude que l'obéissance, elle renferme en elle-même le germe de grandes perturbations. Déjà le présent siècle a subi de graves et mémorables catastrophes, et il n'est pas démenti qu'il n'y ait pas lieu d'en redouter de semblables. Le temps lui-même dans lequel nous vivons nous avertit donc de chercher les remèdes là où ils se trouvent, c'est-à-dire de rétablir dans la vie privée et dans toutes les parties de l'organisme social les principes et les pratiques du christianisme ; c'est l'unique moyen de nous délivrer des maux qui nous accablent et de prévenir les dangers dont nous sommes menacés. Voilà, Vénérables Frères, à quoi nous devons nous appliquer avec tout le soin et tout le zèle dont nous pouvons être capables.

C'est pourquoi, bien qu'en d'autres circonstances, et toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, Nous ayons déjà traité ces matières, Nous estimons utile d'exposer avec plus de détails dans ces Lettres les devoirs des chrétiens, devoirs dont l'accomplissement exact contribuerait d'une manière admirable à sauver la société. Nous sommes engagés, sur des intérêts de premier ordre, dans une lutte violente et presque quotidienne, où il est très difficile qu'un grand nombre d'hommes ne soient pas trompés, ne s'égarent et ne se découragent. Notre devoir, Vénérables Frères, est d'avertir, d'instruire, d'exhorter chaque fidèle, d'une manière conforme aux exigences des temps, afin que *personne ne déserte la voie de la vérité.*

On ne saurait mettre en doute que, dans la pratique de la vie, des devoirs plus nombreux et plus graves ne soient imposés aux catholiques qu'aux hommes mal instruits de notre foi, ou totalement étrangers à ses enseignements. Après avoir opéré le salut du genre humain, Jésus-Christ, commandant à ses Apôtres de prêcher l'Évangile à toute créature, imposa en même temps à tous les hommes l'obligation d'écouter et de croire ce qui leur serait enseigné. À l'accomplissement de ce devoir est rigouren-

sement attachée la conquête du salut éternel. *celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé ; celui qui ne croira pas sera condamné* (S. Marc. xvi, 16). Mais l'homme qui a, comme il le doit, embrassé la foi chrétienne est, par ce fait même, soumis à l'Eglise, sa mère, et devient membre de la société la plus haute et la plus sainte, que, sous Jésus Christ son chef invisible, le Pontife de Rome, avec une pleine autorité, a la mission de gouverner.

Or, si la loi naturelle nous ordonne d'aimer d'un amour de prédilection et de dévouement le pays où nous sommes nés et où nous avons été élevés, jusque-là que le bon citoyen ne craint pas d'affronter la mort pour sa patrie, à plus forte raison les chrétiens doivent-ils être animés de pareils sentiments à l'égard de l'Eglise. Car elle est la Cité sainte du Dieu vivant et la fille de Dieu lui-même, de qui elle a reçu sa constitution. C'est sur cette terre, il est vrai, qu'elle accomplit son pèlerinage ; mais, établie institutrice et guide des hommes, elle les appelle à la félicité éternelle. Il faut donc aimer la patrie terrestre, qui nous a donné de jouir de cette vie mortelle ; mais il est nécessaire d'aimer d'un amour plus ardent l'Eglise, à qui nous sommes redevables de la vie immortelle de l'âme, parce qu'il est raisonnable de préférer les biens de l'âme aux biens du corps, et que les devoirs envers Dieu ont un caractère plus sacré que les devoirs envers les hommes.

Au reste, si nous voulons juger de ces choses sagement, nous comprendrons que l'amour surnaturel de l'Eglise et l'amour naturel de la patrie procèdent du même éternel principe. Tous les deux ont Dieu pour auteur et pour cause première ; d'où il suit qu'il ne saurait y avoir entre les devoirs qu'ils imposent de répugnance ou de contradiction. Oui, en vérité, nous pouvons et nous devons, d'une part, nous aimer nous-mêmes, être bons pour notre prochain, aimer la chose publique et le pouvoir qui la gouverne ; d'autre part, et en même temps, nous pouvons et nous devons avoir pour l'Eglise un culte de piété filiale et aimer Dieu du plus grand amour dont nous puissions être capables.

Cependant, la hiérarchie de ces devoirs se trouve quelquefois injustement bouleversée, soit par le malheur des temps, soit plus encore par la volonté perverse des hommes. Il arrive, en effet, que parfois les exigences de l'Etat envers le citoyen contredisent celles de la religion à l'égard du chrétien, et ces conflits viennent de ce que les chefs politiques tiennent pour nulle la puissance sacrée de l'Eglise. ou bien affectent la prétention de se l'assujettir. De là des luttes, et pour la vertu, des occasions de faire preuve de valeur. Deux pouvoirs sont en présence, donnant des ordres contraires. Impossible de leur obéir à tous les deux simultanément : *Nul ne peut servir deux maîtres* (S. Matth. vi 24). Plaire à l'un, c'est mépriser l'autre. Auquel accordera-t-on la préférence ? L'hésitation n'est pas permise. Ce serait un crime, en effet, de vouloir se soustraire à l'obéissance due à Dieu pour plaire aux hommes, d'enfreindre les lois de Jésus-Christ pour

obéir aux magistrats, de méconnaître les droits de l'Eglise sous prétexte de respecter les droits de l'ordre civil. *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (Act. Ap. v, 29). Cette réponse, que faisaient autrefois Pierre et les Apôtres aux magistrats qui leur commandaient des choses illicites, il faut, en pareille circonstance, la redire toujours et sans hésiter. Il n'est pas de meilleur citoyen, soit en paix, soit en guerre, que le chrétien fidèle à son devoir ; mais ce chrétien doit être prêt à tout souffrir, même la mort, plutôt que de désertier la cause de Dieu et de l'Eglise.

Aussi, c'est ne pas bien connaître la force et la nature des lois que de blâmer cette fermeté d'attitude dans le choix entre des devoirs contradictoires et de la traiter de sédition. Nous parlons ici de choses très connues et que Nous avons Nous-même déjà plusieurs fois exposées. La loi n'est autre chose qu'un commandement de la droite raison porté par la puissance légitime, en vue du bien général. Mais il n'y a de vraie et légitime puissance que celle qui émane de Dieu, souverain Seigneur et maître de toutes choses, lequel seul peut investir l'homme d'une autorité de commandement sur les autres hommes. On ne saurait donner le nom de droite raison à celle qui est en désaccord avec la vérité et avec la raison divine ; ni non plus appeler bien véritable celui qui est en contradiction avec le bien suprême et immuable, et qui détourne et éloigne de Dieu les volontés humaines.

Ces chrétiens entourent donc d'un respect religieux la notion du pouvoir, dans lequel, même quand il réside dans un mandataire indigne, ils voient un reflet et comme une image de la divine Majesté. Ils se croient tenus de respecter les lois, non pas à cause de la sanction pénale dont elles menacent les coupables, mais parce que c'est pour eux un devoir de conscience, *car Dieu ne nous a pas donné l'esprit de crainte* (II Timoth. I, 7). Mais, si les lois de l'Etat sont en contradiction ouverte avec la loi divine, si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Eglise, ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion ; si elles violent dans le Pontife Suprême l'autorité de Jésus-Christ, dans tous ces cas il y a obligation de résister, et obéir serait un crime dont les conséquences retomberaient sur l'Etat lui-même. Car l'Etat subit le contre-coup de toute offense faite à la religion. On voit ici combien est juste le reproche de sédition formulé contre les chrétiens. En effet, ils ne refusent ni au prince, ni aux législateurs l'obéissance qui leur est due ; ou, s'ils déniaient cette obéissance, c'est uniquement au sujet de préceptes destitués d'autorité, parce qu'ils sont portés contre l'honneur dû à Dieu, par conséquent en dehors de la justice, et n'ont rien de commun avec de véritables lois.

Vous reconnaissez là, Vénérables Frères, la doctrine très autorisée de l'apôtre saint Paul. Dans son épître à Tite, après avoir rappelé aux chrétiens *qu'ils doivent être soumis aux princes et aux puissances, et obéir à leurs commandements*, il ajoute aussitôt : *et être prêts à faire toutes sortes de bonnes œuvres* (Tit. III, 1). Par là

il déclare ouvertement que, si les lois des hommes renferment des prescriptions contraires à l'éternelle loi de Dieu, la justice consiste à ne pas obéir. De même, à ceux qui voulaient lui enlever la liberté de prêcher l'Évangile, le Prince des Apôtres faisait cette courageuse et sublime réponse : *Jugez vous-mêmes s'ils est juste devant Dieu de vous obéir plutôt qu'à Dieu ; car nous ne pouvons pas ne pas dire ce que nous avons vu et entendu* (Act. iv, 19, 20).

Aimer les deux patries, celle de la terre et celle du ciel, mais de telle façon que l'amour de la patrie céleste l'emporte sur l'amour de la première et que jamais les lois humaines ne passent avant la loi de Dieu, tel est donc le devoir essentiel des chrétiens, d'où sortent, comme de leur source, tous les autres devoirs. Le Rédempteur du genre humain n'a-t-il pas dit de lui-même : *Je suis né et je suis venu au monde afin de rendre témoignage à la vérité* (S. Jean, xviii, 37) ; et encore : *Je suis venu apporter le feu sur la terre, et que veux-je, sinon qu'il s'allume* (S. Luc, xii, 49) ? C'est dans la connaissance de cette vérité, qui est la suprême perfection de l'intelligence ; c'est dans la charité divine, qui perfectionne la volonté, que réside toute la vie et la liberté chrétienne. Cette vérité et cette charité forment le glorieux patrimoine confié par Jésus-Christ à l'Église, qui le défend et le conserve avec un zèle et une vigilance infatigables.

Mais avec quel acharnement et de combien de façons on fait la guerre à l'Église, il est à peine nécessaire de le rappeler. De ce qu'il a été donné à la raison, armée des investigations de la science, d'arracher à la nature un grand nombre de ses secrets les plus cachés et de les faire servir aux divers usages de la vie, les hommes en sont venus à ce degré d'orgueil qu'ils croient pouvoir bannir de la vie sociale l'autorité et l'empire du Dieu suprême.

Egarés par leur erreur, ils transfèrent à la nature humaine cet empire dont ils prétendent dépouiller Dieu. D'après eux, c'est à la nature qu'il faut demander le principe et la règle de toute vérité ; tous les devoirs de religion découlent de l'ordre naturel et doivent lui être rapportés ; par conséquent, négation de toute vérité révélée, négation de la morale chrétienne et de l'Église. Celle-ci, à les entendre, n'est investie ni de la puissance d'édicter des lois, ni même d'un droit quelconque ; elle ne doit tenir aucune place dans les institutions civiles. Afin de pouvoir plus commodément adapter les lois à de telles doctrines et en faire la norme des mœurs publiques, ils ne négligent rien pour s'emparer de la direction des affaires et mettre la main sur le gouvernail des États. C'est ainsi qu'en beaucoup de contrées, le catholicisme est ou bien ouvertement battu en brèche, ou secrètement attaqué. Les erreurs les plus pernicieuses sont assurées de l'impunité, et de nombreuses entraves sont apportées à la progression publique de la vérité chrétienne.

En présence de ces iniquités, il est tout d'abord du devoir de chacun de veiller sur soi-même et de prendre tous les moyens

pour conserver intacte la foi dans son âme, en évitant ce qui la pourrait compromettre et en s'armant contre les fallacieux sophismes des incrédules. Afin de mieux sauvegarder encore l'intégrité de cette vertu, Nous jugeons très utile et très conforme aux besoins de nos temps que chacun, dans la mesure de ses moyens et de son intelligence, fasse de la doctrine chrétienne une étude approfondie et s'efforce d'arriver à une connaissance aussi parfaite que possible des vérités religieuses accessibles à la raison humaine. Cependant il ne suffit pas que la foi demeure intacte dans les âmes ; elle doit, de plus, y prendre de continuel accroissement, et c'est pourquoi il convient de faire monter très souvent vers Dieu cette humble et suppliante prière des Apôtres : Seigneur, *augmentez notre foi* (S. Luc, xvii, 5).

Mais, en cet'a même matière qui regarde la foi chrétienne, il est d'autres devoirs dont le fidèle et religieux accomplissement, nécessaire en tous les temps aux intérêts du salut, l'est plus particulièrement encore de nos jours.

Dans ce déluge universel d'opinions, c'est la mission de l'Eglise de protéger la vérité et d'arracher l'erreur des âmes, et cette mission elle la doit remplir saintement et toujours, car à sa garde ont été confiés l'honneur de Dieu et le salut des hommes. Mais quand les circonstances en font une nécessité, ce ne sont pas seulement les prélats qui doivent veiller à l'intégrité de la foi, mais comme le dit saint Thomas : " Chacun est tenu de manifester publiquement sa foi, soit pour instruire et encourager les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des adversaires (S. Thomas, 2, 2, q. ii art. ii ad. 2). "

Reculer devant l'ennemi et garder le silence, lorsque de toutes parts s'élèvent de telles clameurs contre la vérité, c'est le fait d'un homme sans caractère, ou qui doute de la vérité de sa croyance. Dans les deux cas, une telle conduite est honteuse et elle fait injure à Dieu ; elle est incompatible avec le salut de chacun et avec le salut de tous ; elle n'est avantageuse qu'aux seuls ennemis de la foi ; car rien n'enhardit autant l'audace des méchants que la faiblesse des bons.

D'ailleurs, la lâcheté des chrétiens mérite d'autant plus d'être bâmée, que souvent il faudrait bien peu de chose pour réduire à néant les accusations injustes et réfuter les opinions erronnées ; et, si l'on voulait s'imposer un plus sérieux labeur, on serait toujours assuré d'en avoir raison. Après tout, il n'est personne qui ne puisse déployer cette force d'âme où réside la propre vertu des chrétiens ; elle suffit souvent à déconcerter les adversaires et à rompre leurs desseins. De plus, les chrétiens sont nés pour le combat. Or, plus la lutte est ardente, plus, avec l'aide de Dieu, il faut compter sur la victoire : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (S. Jean, xv, 33). Il n'y a point à objecter ici que Jésus-Christ, protecteur et vengeur de l'Eglise, n'a pas besoin de l'assistance des hommes. Ce n'est point parce que le pouvoir lui fait défaut, c'est à cause de sa grande bonté qu'il veut nous assigner une

certaines part d'efforts et de mérites personnels, lorsqu'il s'agit de nous approprier et de nous appliquer les fruits du salut procuré par sa grâce.

Les premières applications de ce devoir consistent à professer ouvertement et avec courage la doctrine catholique, et à la propager autant que chacun le peut faire. En effet, on l'a dit souvent et avec beaucoup de vérité, rien n'est préjudiciable à la sagesse chrétienne que de n'être pas connue. Mis en lumière, elle a par elle-même assez de force pour triompher de l'erreur. Dès qu'elle est saisie par une âme simple et libre de préjugés, elle a aussitôt pour elle l'assentiment de la saine raison. Assurément, la foi, comme vertu, est un don précieux de la grâce et de la bonté divine ; toutefois, les objets auxquels la foi doit s'appliquer ne peuvent guère être connus que par la prédication : *Comment croiront-ils à celui qu'ils n'ont pas entendu. Comment entendront-ils si personne ne leur prêche ?... La foi vient donc de l'audition, et l'audition par la prédication de la parole du Christ* (Rom. x, 14, 17). Or, puisque la foi est indispensable au salut, il s'en suit nécessairement que la parole du Christ doit être prêchée. De droit divin, la charge de prêcher, c'est-à-dire d'enseigner, appartient aux docteurs, c'est-à-dire aux évêques que l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu (Act. des Ap. xx, 28). Elle appartient par dessus tout au Pontife romain, Vicaire de Jésus-Christ, préposé avec une puissance souveraine à l'Eglise universelle et Maître de la foi et des mœurs. Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles.

Toutes les fois, que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent aidement, non certes s'arroger la mission des docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu et être, pour ainsi dire l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération privée a été jugée par les Pères du Concile du Vatican tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité à la réclamer. « Tous les chrétiens fidèles, disent-ils, surtout ceux qui président et qui enseignent, nous les supplions par les entailles de Jésus-Christ et nous leur ordonnons, en vertu de l'autorité de ce même Dieu Sauveur, d'unir leur zèle et leurs efforts pour éloigner ces horreurs et les éliminer de la sainte Eglise (Const. *Dei Filius*, vers la fin). » Que chacun donc se souvienne qu'il peut et qu'il doit répandre la foi catholique par l'autorité de l'exemple, et la prêcher par la profession publique et constante des obligations qu'elle impose. Ainsi, dans les devoirs qui nous lient à Dieu et à l'Eglise, une grande place revient au zèle avec lequel chacun doit travailler, dans la mesure du possible, à propager la foi chrétienne et à repousser les erreurs. Les fidèles ne satisferaient pas complètement et d'une manière utile à ces devoirs s'ils descendaient isolément sur le champ de bataille.

Jésus-Christ a nettement annoncé que l'opposition haineuse faite par les hommes à sa personne se perpétuerait contre son œuvre, de façon à empêcher un grand nombre d'âmes de profiter du salut dont nous sommes redevable à sa grâce. C'est pour cela qu'il a voulu non seulement former des disciples de sa doctrine, mais les réunir en société et faire d'eux et de leur harmonieux assemblage un seul corps, *qui est l'Eglise* (Coloss. 1, 24) et dont il serait le Chef. La vie de Jésus-Christ pénètre donc tout l'organisme de ce corps, entretient et nourrit chacun de ses membres, les tient unis entre eux et les fait tous conspirer à une même fin, bien qu'ils n'aient pas à remplir tous les mêmes fonctions (*Sicut enim in uno corpore nulla membra habemus, omnia autem membra non eundem actum habent : ita multi unum corpus sumus in Christo, singuli autem alter alterius membra.* Rom. xii, 5). Il suit de là que l'Eglise, société parfaite, très supérieure à toute autre société, a reçu de son auteur le mandat de combattre pour le salut du genre humain *comme une armée rangée en bataille* (Cant. vi, 9).

Cet organisme et cette constitution de la société chrétienne ne peuvent souffrir aucun changement. Il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière qui lui paraît le mieux de combattre. En effet, quiconque ne recueille pas avec l'Eglise et avec Jésus-Christ dissipe (*Qui non est mecum, contra me est : et qui non colligit mecum dispergit.* S. Luc, xi, 23), et ceux-là sont très certainement les adversaires de Dieu qui ne combattent pas en union avec lui et avec son Eglise.

Pour réaliser cette union des esprits et cette uniformité dans la conduite, si justement redoutées des adversaires du catholicisme, la première condition à réaliser est de professer les mêmes sentiments. Avec quel zèle ardent et avec quelle singulière autorité de langage saint Paul, exhortant les Corinthiens, leur recommande cette concorde ! *Mes Frères, je vous en conjure par le nom de N. S. Jésus-Christ, dites tous la même chose ; qu'il n'y ait pas de divisions parmi vous ; ayez entre vous le plus parfait accord de pensées et de sentiments.* (1 Cor. 1, 10).

La sagesse de ce précepte est d'une évidence immédiate. En effet, la pensée est le principe de l'action, d'où il suit que l'accord ne peut se trouver dans les volontés, ni l'ensemble dans la conduite, si chaque esprit pense différemment des autres. Chez ceux qui font profession de prendre la raison seule pour guide, on trouverait difficilement — si tant est qu'on la trouve jamais — l'unité de doctrine. En effet, l'art de connaître le vrai est plein de difficultés ; de plus, l'intelligence de l'homme est faible par nature et tirée en sens divers par la variété des opinions ; elle est souvent le jouet des impressions venues du dehors ; il faut joindre à cela l'influence des passions, qui souvent ou enlèvent complètement, ou diminuent dans de notables proportions la capacité de saisir la vérité. Voilà pourquoi, dans le gouvernement politique, on est souvent obligé de recourir à la force, afin d'opérer une certaine union parmi ceux dont les esprits sont en désaccord.

(A suivre).

DECORATION CHRETIENNE DES MAISONS

Avant la Révolution, au dessus de la porte d'entrée de presque toutes les habitations, se voyait une image pieuse : la Sainte Vierge, le patron de la ville ou de la profession exercée par le maître de la maison, un saint dont on espérait une protection spéciale.

Bon nombre de fermes, dans les campagnes du nord de la France, conservent encore aujourd'hui, au-dessus de la porte charretière, une *Notre-Dame*, un *saint Eloi*, un *saint Roch*. Il en était de même autrefois dans les villes. Dans chaque rue, il y avait, sur une ou plusieurs maisons, des statues de la Sainte Vierge devant lesquelles, le samedi et les jours de fête, les habitants du quartier se réunissaient, allumaient des cierges et récitaient le chapelet ou les litanies.

Mais c'était surtout dans l'intérieur des maisons que l'esprit chrétien se manifestait durant les âges de foi. Il y a, dans les archives de nos villes, un très grand nombre de testaments et d'inventaires ou de ventes après décès, qui font connaître, jusque dans les moindres détails, le mobilier garnissant alors les habitations des nobles, des bourgeois et des petits marchands. Les objets de piété y abondent. Les murs de ces maisons étaient tendus de tapisseries et de toiles peintes, dont la plupart représentaient *Notre-Dame*, *la Sainte Trinité*, *la Naissance de Notre-Seigneur*, *la Flagellation*, *le Crucifement*, *les Mages*, *saint Jean*, *saint Julien*, patron du Maine, etc. Sans doute; çà et là, on rencontre des mentions relatives à des sujets historiques ou à des paysages; mais c'est à peine s'il y en a une sur vingt.

En est-il ainsi dans les habitations des familles chrétiennes à notre époque? C'est le contraire qui a lieu. Sur les tentures et les meubles en tapisserie offrant des sujets qui garnissent les salons, il y a des scènes profanes, jamais des scènes pieuses. Qu'y voit-on, en effet? Un paysage, une fable de La Fontaine, une fête flamande de Téniers, et aussi trop souvent des bergers et des bergères de Watteau...

La foi et les sentiments de piété de nos pères se montraient tout particulièrement dans les statues, les tableaux et divers autres objets d'ameublement. Il y avait, dans l'appartement principal de chaque maison, une sorte de petite chapelle, autel domestique formé d'un tableau et d'une ou de plusieurs statues, placés

dans des niches ou des encadrements sculptés. C'est là que la famille se réunissait pour la prière du soir ; une branche en cuivre ou en argent, placée en dessous, portait un ciérge que l'on allumait la veille des jours de fêtes ou durant les neuvaines.

Les testaments et les inventaires des siècles passés nous présentent, presque à chaque page, des mentions de Vierges et de saints, en aibâtre, en ivoire et en argent ; des statues et des tableaux pieux, protégés par des voiles de laine et de soie ; des groupes et des niches de bois et de pierre, objets d'art et de dévotion qui se transmettaient pieusement de père en fils. Sur les dressoirs, où les femmes des bourgeois étalaient leur riche vaisselle, la place d'honneur était réservée à des images de saints et de saintes, en ivoire et en métal précieux ou en bois ; dans leurs écrins et leur parure, les objets les plus riches étaient des croix et des chapelets ornés de pierres précieuses.

Si l'on ajoute à cela des bahuts et des coffrets à scènes pieuses, sculptées ou peintes, des reliquaires ou des crucifix, des bénitiers, des *Agnus Dei* enchâssés dans des bordures d'or, des imitations minuscules de meubles, et de livres offrant à l'intérieur des saints en ivoires, des livres d'heures richement enluminés, en tête desquels étaient rappelés les dates de la mort d'un père, d'une mère, d'un enfant, on pourra se faire une idée de ce qu'était autrefois le mobilier dans les familles chrétiennes.

Est-il besoin de faire remarquer qu'il en est tout autrement de nos jours ? Qu'en dehors d'un crucifix et d'une Vierge — et souvent il n'y en a pas — relégués dans les appartements où les personnes étrangères à la maison ne pénètrent point, il n'y a rien dans l'ameublement qui distingue une famille pieuse de celle qui ne l'est pas ?

Examinez les bronzes qui se trouvent sur les cheminées des salons ou sur le bureau des hommes d'affaires, les tableaux et les gravures qui sont appendus aux murailles, les objets qui garnissent les étagères : presque tout est profane, et quelquefois les sujets sont tels qu'ils provoquent de la part des enfants des questions auxquelles les parents ne peuvent répondre.

Il est temps de réagir contre ces tendances, de ne plus rougir de Jésus-Christ dans l'ameublement des maisons et d'oser montrer, par la décoration extérieure et intérieure des habitations, que l'on est chrétien.

L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION DE LA FOI

L'Œuvre admirable de la Propagation de la Foi a bien le cachet d'une œuvre vraiment chrétienne, elle le porte dans son origine qui fut humble, dans ses développements qui ont été rapides et puissants, dans ses résultats si magnifiques, si salutaires pour les âmes. Ce sont en effet les trois caractères qui appartiennent à la Sainte Eglise et que toujours nous apercevons dans les œuvres inspirées par elle.

Elle est née, l'Eglise de Dieu, près d'un berceau qu'entouraient l'humilité, la simplicité et la pauvreté : elle est partie de là pour conquérir le monde, et elle a couvert la terre de ses bienfaits incomparables. Les œuvres de Dieu s'établissent ainsi : faibles à leur naissance et presque imperceptibles, dépourvues des moyens humains, confiées par une foi vive sortant d'un cœur humble à la divine Providence, elles font leur chemin, grandissent, deviennent puissantes ; les hommes admirent et la sagesse humaine est impuissante à expliquer ces prodiges.

Il y a un demi-siècle, vers l'an 1821, dans la ville de Lyon, toujours généreuse pour la cause de Jésus et de sa Mère, une personne pieuse, dont le nom mérité à juste titre d'être écrit dans l'histoire même de l'Eglise, Mademoiselle Jaricot, eut une pensée dont sans doute, dans sa modestie et son humilité, elle ne pouvait prévoir les merveilleuses conséquences : celle de venir au secours des missions desservies par le Séminaire des Missions étrangères.

Ce projet vraiment inspiré par l'Esprit de Dieu, elle le communiqua à quelques pieuses ouvrières qui l'acceptèrent avec empressement ; et, prélevant leur modique aumône sur le salaire de leur travail, elles commencèrent pauvrement cette Œuvre qui, semblable au grain de sénévé, devait se développer magnifiquement et couvrir l'univers. Telle est l'origine de l'Œuvre de la Propagation de la Foi : elle apparaît dans le monde appuyée seulement sur la charité des quelques âmes simples, sur le cœur généreux de quelques pauvres ouvrières.

Une Œuvre si belle ne tarda point à grouper autour d'elle les chrétiens fervents de Lyon, qui, aidés des prêtres de la ville, conçurent le dessein de lui donner l'extension la plus grande en l'appliquant à toutes les missions du globe.

L'organisation actuelle est celle qui fut arrêtée dès les com-

mencements. Elle se compose de divisions, de centaines et de dizaines. Chaque associé donne un sou par semaine, récité chaque jour un *Pater* et un *Ave*, avec l'invocation : " Saint François Xavier, priez pour nous," et célèbre pieusement deux fêtes patronales, qui sont l'Invention de la Sainte Croix et la fête de St-François-Xavier.

Le 3 mai 1822, solennité de l'Invention de la Sainte-Croix, l'OEuvre de la Propagation de la Foi célébrait sa première fête. Le Pape Pie VII occupait alors la chaire de saint Pierre, et il répandit le premier sur l'OEuvre naissante ses précieuses et puissantes bénédictions.

Soixante-huit ans se sont écoulés : qu'il est doux et consolant de constater les progrès admirables de cette OEuvre bénie ! Comme la voix des apôtres dont il est dit qu'elle s'est étendue sur toute la terre, ainsi s'est elle établie dans toutes les régions de l'univers. Mais c'est toujours la France qui, malgré ses malheurs, soutient le plus puissamment l'OEuvre à laquelle elle a donné naissance. Constamment agitée par des passions diverses, elle n'a pas oublié sa mission chrétienne dans le monde, et il est toujours vrai de dire qu'elle accomplit les œuvres de Dieu : *Gesta Dei per Francos*. Dieu lui conservera cette foi catholique qu'elle s'efforce de faire connaître aux autres.

Soutien des missions dans les deux mondes, unique ressource des conquérants de l'Évangile, seul trésor de ces pauvres de Jésus Christ, l'OEuvre de la Propagation de la Foi a dépassé toutes les espérances qui saluaient son berceau.

Par elle, en effet, la prophétie du prophète Isaïe, que nous lisions à la fête de l'Épiphanie, ne cesse de se réaliser. Le désert abandonné et inaccessible a été réjoui, a tressailli de bonheur, car la bonne nouvelle y est parvenue ; une magnifique floraison de vertus s'est épanouie sur son sol et le lis de l'innocence y a fait sentir ses parfums (Isaï. 35, 1). Cette OEuvre est venue dire à ce pauvre délaissé : Prends courage, voici venir Dieu qui t'apporte le salut (id. 3). Et maintenant ceux qui ont été rachetés par le Seigneur, marchent dans le bon chemin, ils arriveront à la Sion céleste, où une allégresse éternelle brillera sur leurs fronts (id. 10).

L'OEuvre de la Propagation de la Foi est vraiment l'œuvre de tous, car tandis que la plupart des autres œuvres le sont des privilégiés de la fortune, celle-ci compte les pauvres parmi ses

membres, permet, au pauvre de s'y associer, puisqu'elle ne demande qu'un bien léger sacrifice. Elle est l'Œuvre d'une multitude de chrétiens qui, avec leur sou de chaque semaine, soutiennent nos missionnaires, donnent la foi ou la conservent à des milliers de frères. De telle sorte que chaque associé peut se dire avec vérité : je participe à toutes ces grandes choses, il ne se bâtit pas une église, il ne se convertit pas une tribu sauvage, il ne se baptise pas un enfant païen sans que j'y prenne part.

Que tous ceux que Dieu a favorisés de l'inestimable bienfait de la foi, saisissent avec empressement un moyen si facile de montrer à Dieu leur reconnaissance, et puisse cette Œuvre de la Propagation de la Foi, œuvre française, œuvre populaire, occuper une place toujours plus grande dans tous les cœurs chrétiens.

(*Se-maine Religieuse de Cambrai*).

{ Archevêché de Montréal,
4 février 1890.

Le Rév. M. Antoine Campeau, ancien curé de Beaumont, décédé le 1er février courant, était membré de la Société d'une messe.

M. l'abbé Edmond Pepin, curé de St-Alphonse, décédé dimanche, le 2 février courant, était membre de la Société d'une messe.

J. M. EMARD, Ptre. Chancelier.

ORDINATIONS

Par Mgr l'Archevêque de Montréal, dimanche le 26 janvier 1890 ont été ordonnés à l'Hôtel-Dieu

PRÊTRISE : MM. R. McGinnis, Antigonish. E. P. Wallace, Chalam.

NOMINATIONS

Par décision de Mgr l'Archevêque de Montréal, ont été nommés : M. Z. Parizeau, curé de St-Alphonse. M. J. Dequoy, vicaire à Chambly.

LES OUVRIERS D'AUJOURD'HUI ET CEUX D'AUTREFOIS

Jésus-Christ l'a dit : il y aura toujours, et il y a toujours eu des pauvres, c'est-à-dire des individus, des familles, voire même des populations se trouvant dans un état de misère réelle et actuelle. Car il y a toujours eu, et il y aura toujours des infirmités, des maladies, des accidents, des chômages forcés, des guerres, des calamités, des mauvaises récoltes, des incapacités, des insuffisances et hélas aussi ! des vices et des perversités.

Mais cette pauvreté qui a toujours existé était radicalement distincte de l'état de misère, souvent réelle et actuelle, mais toujours prochaine et imminente, qui sévit aujourd'hui et qui résulte d'une situation sociale privant par elle-même certaines classes du peuple de tout moyen d'existence, ou du moins de la sécurité du pain quotidien.

Pour désigner cette misère-là, on a été obligé d'inventer un mot nouveau, le *paupérisme*, qui exprime aussi une chose nouvelle et autrefois inconnue.

La pauvreté proprement dite dépend d'une cause accidentelle ou personnelle, comme serait, par exemple, l'absence de capacité ou du goût pour le travail. Elle peut, dans les temps de guerre ou de maladie, frapper temporairement un grand nombre d'habitants du pays.

Mais le paupérisme enveloppe habituellement des classes entières, au milieu d'une société prospère en apparence.

La pauvreté peut cesser, ou du moins elle ne menace point de devenir une calamité publique, parce que l'état général est distinct de celui des individus atteints par la pauvreté ; on peut remédier au mal en venant au secours des pauvres.

Mais le paupérisme est la pauvreté des masses, frappées d'un même-mal par les mêmes causes générales. Il ne résulte pas de phénomènes purement naturels, comme une disette, une épidémie, mais de l'état même de la société, de ses lois, de ses institutions, de sa constitution et des habitudes générales.

Ce fléau ne peut sévir que lorsque la même cause sociale atteint une multitude de personnes et de familles, des classes tout entières, en vertu de leur situation même.

Or, on peut bien nous peindre sous les couleurs les plus sombres les misères noires de la société d'autrefois ; mais le paupérisme, la situation des modernes *prélétaires*, encore un mot nouveau, c'est bien, en tant que maladie sociale, un phénomène aussi absolument nouveau.

Et la cause profonde de ce mal moderne, c'est le divorce qui sépare la société du christianisme ; c'est l'individualisme, c'est l'égoïsme né de la révolution et qui domine et mine la constitution, les institutions, les habitudes et la vie sociale tout entière.

Celui qu'on appelait autrefois le pauvre n'était réellement tel que pour des raisons accidentelles et personnelles comme la maladie, l'âge, la faiblesse, l'incapacité. Quiconque possédait la

force, la capacité et la volonté de travailler n'était pas un pauvre : il avait dans ses bras un capital qu'il pouvait toujours faire valoir pour en tirer sa subsistance. Le prolétaire moderne, au contraire, c'est l'homme qui ayant la force, la volonté et la capacité personnelle de travailler, ne gagne pas de quoi se suffire, et souffre parce qu'il ne trouve pas dans l'organisation sociale le moyen de tirer de ses bras, si vigoureux et si courageux qu'ils soient, ce qui est nécessaire à sa vie et à celle de sa famille.

Or, ce mal dont les progrès sont si effrayants, on ne peut plus dire que c'est une maladie individuelle ou morale, comme l'était la pauvreté d'autrefois à laquelle on pouvait toujours apporter un remède ; c'est une maladie sociale, que tous les palliatifs de la charité individuelle ne pourront jamais guérir.

Sans aucun doute, la légèreté, la paresse, la dissipation, les vices des individus contribuent singulièrement pour leur part à accroître l'intensité de ce fléau. Mais ces causes individuelles ne sont nullement l'unique et dernière raison de la misère de nos jours ; les faits de cette misère, tels qu'ils se présentent, dénotent une perturbation générale, perturbation qui, à son tour, engendre les causes des misères individuelles.

Ainsi ces vices qu'on reproche à la classe ouvrière, et qu'on voudrait bien représenter comme étant la cause de tout mal, ne sont eux-mêmes que la conséquence de la perturbation qui règne dans les rapports sociaux, et qui a sa raison principale dans les institutions sociales elles-mêmes, dans l'organisation vicieuse du travail industriel reposant sur l'égoïsme individuel, au lieu de reposer sur la solidarité de tous les agents de la production.

Il ne faut donc pas qu'on dise : « la situation malheureuse des classes ouvrières dépend uniquement de leur propre conduite ; ses causes sont toutes morales, et non sociales, l'économie politique égoïste et utilitaire n'y est pour rien ; s'il y a de la misère, c'est aux misérables eux-mêmes qu'il faut s'en prendre, et non à la constitution sociale et à l'organisation vicieuse du travail. »

Non ; disons que l'état précaire des classes inférieures, qui est une menace permanente pour la société, est une conséquence des théories égoïstes, qui ont prévalu sous le nom d'économie politique et des principes antichrétiens qui dominent le siècle. c'est la réalisation, l'incorporation de ces principes dans la vie sociale. Et ainsi ces théories utilitaires qui, à l'origine du siècle, promettaient avec tant d'emphase le bonheur et la prospérité matérielle du peuple, ont précisément produit un résultat tout opposé, et là aussi, la révolution a abouti à une honteuse banqueroute.

Sans doute, notre libéralisme politique se refuse à admettre ces conséquences : ou bien il nie ni aisement la question sociale, ou du moins il amoindrit les faits et il tâche de les expliquer par des circonstances extérieures et accidentelles. Mais le penseur chrétien, en constatant le rapport très réel et très évident qui existe entre l'état social actuel et l'abandon des principes sa-

littéraires du christianisme, se place au véritable point de vue pour comprendre la question sociale dans son ensemble, dans ses détails et dans ses causes. (Semaine de Tournay).

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons reçu le *Catalogue du clergé d'Amérique*, pour 1890, publié par M. Hoffman, de Milwaukee. C'est un ouvrage important, contenant près de 700 pages, dans lesquels on trouve les noms et l'adresse de tous les prêtres catholiques de l'Amérique, les portraits des évêques nommés en 1881, et de très intéressantes statistiques, indiquant l'état actuel de l'Église dans les différents diocèses.

Nos remerciements à qui de droit pour l'envoi du "Canada Ecclésiastique," de 1890 (1^{re} année).

Cet almanach-annuaire du clergé canadien, publié par MM. Cadieux & Derome, renferme des détails très utiles sur la hiérarchie catholique, les Sacrées Congrégations Romaines, le clergé de la Puissance du Canada et nos communautés religieuses d'hommes et de femmes.

Par ce travail les éditeurs ont comblé une lacune et rendu un véritable service. Aussi nous ne pouvons que les féliciter et les encourager à continuer leur intéressante publication.

NOUS RECOMMANDONS A VOS PRIERES



C'est une bonne et salutaire pensée de
prier pour les morts, afin qu'ils
soient délivrés de leurs péchés.
II Marc. h, xii, 46.

M. Jos. Edni. Pepin, curé de S'-Alphonse.

M. Ant. Campeau, ancien curé de Beaumont.

Sr Marie-L. Martin, dite Ste-Macrine. C. N. D.

Dame Louis: Rochon, épouse de Charles McKay, Papi-
neauville.

Basile Piché, Terrebonne.

Jos. Thos. Hurteau, Contrecoeur.

Etienne Michon, St-Thomas de Montmagny.

DE PROFUNDIS.

B. E. McGALE

PHARMACIEN

2123 Rue Notre - Dame 2123
MONTREAL.

Le dimanche :

De 1 heure à 2 heures P. M.

" 5 " à 6 " "

" 8 30 " à 9,30 " "

VIGNOBLES CANADIENS

Comte d'Essex, Ont.

ERNEST GIRARDOT & CIE., Propriétaires.

Vin de Messe approuvé par Son Eminence le Cardinal Taschereau par Mgr Fabre et les autres évêques du Canada, employé dans presque tous les Evêchés de la puissance et aussi dans presque tous les collèges de la Province de Québec. Vin de Table de première qualité.

Satisfaction garantie. Nous expédions directement de nos caves. Pour prix et autres informations s'adresser à

ERNEST GIRARDOT & CIE.,
SANDWICH, ONT.

NOTE.—Nos vins se conservent parfaitement en barriques.

CHAPLEAU FRERES

IMPRIMEURS

Livres et Pamphlets. Factums, Circulaires. Entetes de Compte. Etc.

Specialités :—POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

103 RUE ST. URBAIN.

CLOCHES POUR EGLISES

MEARS & STAINBANK,

Etablis en 1570

FONDERIE de CLOCHES de WHITECHAPEL (Londres Ang)

MENEELY & CIE,

ETABLIS EN 1826.

WEST TROY, N. Y.

HUGH RUSSEL,

Agent.

43 RUE ST-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL.

Prix donnés sur demande pour cloches délivrées soit à Montréal, soit à la gare de chemin de fer ou au quai de bateau à vapeur le plus près,



LIVRES Anciens et Modernes achetés et échangés, catalogues publiés trimestriellement, Librairie scientifique. Papeterie à bon marché.

GRANGER FRERES,

No 1699, RUE NOTRE-DAME, 2e porte à l'Est de l'Eglise
Notre-Dame, Montreal.

VICTOR THERIAULT

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES

23 et 25, Rue Saint-Urbain, MONTREAL.

Téléphone No 1399.

PRIX MODÉRÉS.

Spécialité : Embaumement.

QUERY FRERES

ARTISTES-PHOTOGRAPHES

EMPLOYÉS PENDANT DE LONGUES ANNÉES A LA MAISON NOTMAN

No 10, RUE ST-LAMBERT.

Conditions spéciales pour le clergé et les communautés religieuses.

PENTURES

A RESSORT DE GEER
employées dans plus de trente églises et
et dans un plus grand nombre d'édifices
publics, les seules durables.

Aussi Bonnettes en Caoutchouc pour garantir du Froid par les Portes et Fenêtres
Chez **L. J. A. SURVEYER, 1588, Notre-Dame.**

CHARLES A. BRIGGS

CHAPELIER et MANCHONNIER

MAISON FONDÉE EN 1862 -

Chapeaux de Feutre, de Soie, Etc., Etc

2097, RUE NOTRE-DAME.

J. H. WALKER

DESSINATEUR et GRAVEUR SUR BOIS

ETABLI EN 1850

132, RUE ST-JACQUES, Montréal.

FONDERIE DES ARTISANS

FONDÉE EN 1870

DAY & DEBLOIS

FABRICANTS DE LA

Célèbre Fournaise à Eau chaude "BEAUPRE" pour chauffage des Eglises,
Collèges, Couvents, Edifices publics et Résidences. Nous faisons
une spécialité des ouvrages en fonte suivants :

**Colonnes pour Eglises, Magasins, etc., Radiateurs, Clo-
tures et Balustrades en Fonte pour Toits, Tourel-
les, Balcons. Parterres, etc., etc., Clotures
pour Cimetières, etc., etc.**

120, RUE ANNE,

MONTREAL

LA ROYALE

Bureau Principal :

COIN de la PLACE D'ARMES et de la Rue NOTRE-DAME.

CIE D'ASSURANCE

Actif \$30.000.000

WM TATLEY, agent général.

E. HURTUBISE, et A. St-CYR,
agents du département français.

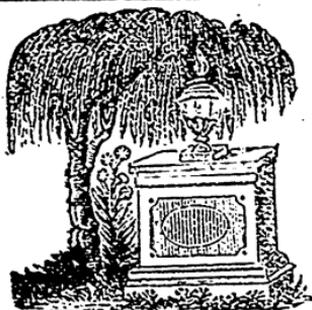
Wm. McNALLY & CIE

IMPORTATEURS DE

Tuyaux d'Egouts Ecossais, de toutes Dimensions

Plâtre de Paris, Briques à feu, Terre à feu, Tuyaux de cheminée.

50, Rue MCGILL, Montréal.



OUVRAGES en MARBRE et en GRANIT
COTE DES NEIGES, MONTREAL.

J. & P. BRUNET,

Importateurs et Manufacturiers de

MONUMENTS, TOMBES, CHARNIERS,
POTEUX, COPINGS,

Et toutes sortes d'ouvrages de cimetières.

Reparations de tout genre a des Prix
Tres Réduits.

Résidence privée : J. BRUNET, Cote des Neiges

“ “ PLA. BRUNET, Entrepreneur-Briquetier, 203, rue Laval.

MAISON DE SANTE

POUR LES

ALIENES ET LES EPILEPTIQUES, ETC., ETC.

SOUS LA DIRECTION DES

FRERES DE LA CHARITE

Quelques pas plus loin que l'église de la Longue-Pointe, et du même côté
de la dite église, près Montréal, P. Q.

MILLER BROS. & MITCHELL

ETABLIS EN 1869

Machinistes, Constructeurs de Moulins et Ingénieurs,
MANUFACTURIERS D'ASCENSEURS DE SURETE,

*Pour les Passagers, le Service des Colis, les Ateliers et
les Salles à Manger, etc.*

110 à 120, Rue King.

Bureau : 122, rue King.

MONTREAL, P. Q.

LOTÉRIE NATIONALE

CLASSE D.

Tirage le Troisième Mercredi de chaque mois.

Le trente-unième tirage mensuel aura lieu le

Mercredi, le 19 Février 1890, a 2 Heures P. M.

VALEUR des LOTS: \$50,000,00

GROS LOT: UN IMMEUBLE DE 5,000

NOMENCLATURE DES LOTS :

1	Immeuble de.....	\$5,000.00	\$5,000.00
1	do	2,000.00	2,000.00
1	do	1,000.00	1,000.00
4	do	500.00	2,000.00
10	do	300.00	3,000.00
30	Ameublements.....	200.00	6,000.05
60	do	100.00	6,050.00
200	Montres d'or.....	50.05	10,000.00
1000	Montres d'argent.....	10.00	10,000.00
1000	Serviettes de toilette.....	5.00	5,000.00

2307 lots valant - - - - - \$50,000.00

\$1.00 LE BILLET

S. E. LEFEBVRE, Secrétaire.

Bureau : No 19, RUE ST-JACQUES, MONTREAL.

A. PRUD'HOMME & FRERES

Importateurs de Ferronneries, Peintures, Vitres, Huiles, Vernis. Fil Barbelé
une spécialité. En Gros et en Détail.

1940, RUE NOTRE-DAME, 1940

Enseigne du Godendard Doré,

MONTREAL.

GEO. H. L'ABBE & CIE

453, 455, rue St-Jacques,

131, 133, 135, rue Inspecteur.

EN GROS.

MANUFACTURIERS DE

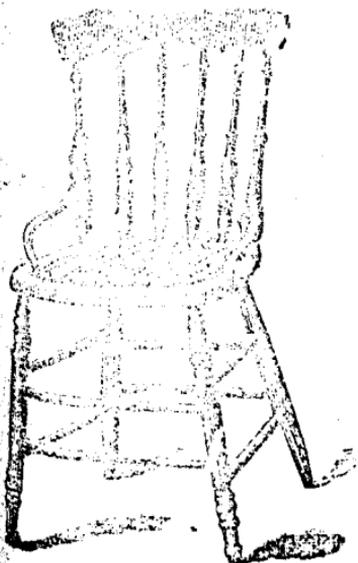
Toutes sortes de Chaises en Bois, en
Canne et Perforees, ainsi que Bancs.

NOUS TENONS EN STOCK CONSTAMMENT:

De 50,000 a 60,000 Chaises,

OUVRAGE GARANTI

PRIX LES PLUS BAS.



JOS. ROBERT & FILS

MARCHANDS DE BOIS DE SCIAGE,
MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, MOULURES, CORNICHES

SPÉCIALITÉ :

BANCS D'EGLISE, PUPITRES, CHAIRES, ETC., ETC.

TOUJOURS EN MAINS :

PIN, EPINETTE, PRUCHE, BOIS BLANC, ETC.

TELEPHONE 879 B.

107, CHEMIN PAPINEAU, MONTREAL.

STANDARD

LIFE ASSURANCE CO.

ETABLIE EN 1825.

DE EDIMBOURG, ECOSSE.

Bureau principal en Canada : Montréal.

Assurances subsistantes, \$100,000,000. | Fonds investi, \$33,000,000 | Revenu annuel, \$4,450,000
Bonus distribués, \$22,000,000. W. M. RAMSAY, gérant.

C. S. GAGNIER

PEINTRE DECORATEUR

TAPISSIER

No 24 RUE VITRE No 24

MONTREAL.

ETABLIE EN 1850.

A. HURTEAU & FRERE,

MARCHANDS de BOIS de SCIAGE

92, RUE SANGUINET, MONTREAL.

Coin des rues Sanguinet et Dorchester.

CLOS

TELEPHONE No. 106.

Bassin Wellington, en face des Bureaux du Grand-Tronc.

TELEPHONE No. 1404.

JOS HUSEREAU

PLOMBIER, FERBLANTIER,

Poser d'Appareils à Eau Chaud,
de, Couvertures, Etc.

No 42, rue Ste-Marguerite, Montréal.

A. PALASCIO

MARCHAND DE FER

En Gros et en Détail

Importateur de toutes espèces de Ferronneries pour construction d'Eglises,
Collèges, Couvents et Résidences. Outils pour Menuisiers, Charpentiers,
Meubliers, etc., une spécialité.

390, Rue St-Jacques, 390.